



VAL D'YERRES
VAL DE SEINE



UN PREMIER PAS VERS UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ INTERCOMMUNALE



Atlas de la
Biodiversité
Intercommunale

EDITO

Le déclin des populations de certaines espèces et la dégradation des habitats naturels ont un impact délétère sur la vie dans son ensemble. En Ile-de-France, 36% des oiseaux communs des milieux agricoles ont disparu depuis 1989 ainsi que 43% des chauves-souris depuis 2006.

C'est l'ensemble de la biodiversité qui doit être préservé, pour sa valeur patrimoniale, mais aussi pour les services indispensables à la vie sur terre :

- Les « services d'approvisionnement » en alimentation, eau, biomasse, ressources génétiques,
- Les « services de régulation » du climat, des eaux, de la qualité de l'air, de la pollinisation, de l'érosion des sols....
- Les « services support » comme la formation des sols ou la production d'oxygène,
- Les « services de fourniture de biens immatériels » avec le tourisme, les loisirs...

Il est indispensable d'approfondir la connaissance que nous avons de la biodiversité de notre territoire. C'est pourquoi, avec Sylvie Carillon, Vice-présidente en charge de la transition écologique, nous avons demandé à la Direction de la Transition Écologique de dresser un atlas de la biodiversité intercommunale. Au travers de cette démarche, nous devons mieux cerner les priorités d'actions et de préservation.

Le travail reporté dans ce livret constitue la première pierre d'un long processus. En recensant les inventaires passés des espèces vivant sur le territoire, les lieux riches en biodiversité, les connexions entre ses réservoirs, et les espèces en danger de disparition, un portrait sommaire de la biodiversité intercommunale a été brossé.

Les années à venir seront primordiales pour approfondir ces connaissances et assurer l'implication de tous les acteurs du territoire. Nous travaillerons ensuite ensemble à l'élaboration d'un plan d'actions articulé avec le plan climat de l'Agglomération, pour la préservation de nos milieux naturels qui constituent un patrimoine exceptionnel que nous avons en partage avec les générations futures.

Bien cordialement.



François Durovray
Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne



Romain Colas
Vice-président délégué au développement
durable et aux finances
Maire de Boussy-St-Antoine



Annie Fontgarnand
Conseillère communautaire déléguée
à la biodiversité
Maire-Adjointe de Crosne



Sylvie Carillon
Vice-Présidente chargée de la transition
énergétique
Maire de Montgeron

AU SOMMAIRE

I. QUELQUES DÉFINITIONS POUR COMMENCER

II. LE PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

- 1) DÉFINIR L'AIRE D'ÉTUDE ET LES GRANDS ENSEMBLES NATURELS
- 2) REPÉRER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- 3) RECENSER LES INFORMATIONS EXISTANTES SUR L'AIRE D'ÉTUDE
- 4) L'ANALYSE DE L'ENSEMBLE DE CES DONNÉES BROSE UN PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

III. ET APRÈS ?

L'atlas de la biodiversité Intercommunale s'inscrit, entre autres, dans le cadre du plan climat de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine CAVYVS (Le plan climat est un outil de planification, qui permet à la CAVYVS d'aborder l'ensemble de la problématique climat-air-énergie sur notre territoire, au travers d'un plan d'actions)

ACTION 1.11

Renforcer l'information et la communication sur la biodiversité

ACTION 1.13

Renforcer le volet protection environnementale des documents de planification



Note : le premier nom de l'espèce noté sous les photos est le nom courant, dit vernaculaire, le second en italique est le nom scientifique, avec entre parenthèse, le scientifique qui a décrit l'espèce et l'année de la première description.



Aigrette garzette *Egretta garzetta* [Linnaeus, 1766]

QUELQUES DÉFINITIONS POUR COMMENCER

LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité regroupe tous les êtres vivants de notre planète, les humains compris. Elle se définit sur 3 niveaux :

La diversité des milieux naturels (les écosystèmes)¹

Comme les océans ; les forêts ; les déserts ;



La diversité spécifique (les espèces)

Comme les aigles, les humains, les renards ; ...



La diversité génétique (les gènes)

Les informations codées dans les gènes apportent des différences entre les individus d'une même espèce (intraspécifiques)



⁽¹⁾ Les écosystèmes se distinguent en fonction des êtres vivants qu'ils abritent, des interactions entre ces êtres vivants (prédatations, mutualisme, symbiose, ect) mais également en fonction des éléments non vivants qui les composent.

UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

Élaborer un atlas de la biodiversité, c'est dresser un inventaire des milieux et des espèces présentes sur un territoire, c'est mieux connaître les écosystèmes, ainsi que les connexions entre ces milieux. C'est aussi valoriser ce patrimoine naturel en partageant ses connaissances avec les habitants et les acteurs du territoire. C'est surtout le signe d'une volonté forte de préserver cette richesse.

LES ZNIEFF

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau. Cet inventaire, encadré par l'État, vise à connaître les espaces naturels, terrestres et marins, remarquables des différentes régions françaises. Le Muséum National d'Histoire Naturelle assure la coordination scientifique et technique de l'inventaire ainsi que la gestion informatique des données. Ces inventaires ont produit un socle de connaissances important mais également un outil d'aide à la décision (protection des espaces, aménagement du territoire).

La circulaire du 14 mai 1991 définit deux types de ZNIEFF:

- **les ZNIEFF de type 1** : secteurs d'une superficie en général limitée, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux, rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations, même limités.
- **les ZNIEFF de type 2** : grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

LES PRIF

Les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière de la Région Île-de-France sont des dispositifs de protection foncière permettant de mettre en œuvre des actions de préservation et de mise en valeur des espaces ouverts et des paysages. Les PRIF sont proposés par Île-de-France Nature ou les communes. Ils visent à pérenniser la vocation naturelle ou agricole d'un site.

UN TAXON

Pour mieux comprendre le monde vivant les scientifiques classent les êtres vivants en fonction de leurs liens de parentés (proximité génétique, morphologique, ect) dans différents ensembles emboîtés les uns dans les autres : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce, sous espèce.

Par exemple pour le Renard Roux : règne (animal), embranchement (chordés), classe (mammifères), ordre (carnivores), famille (Canidae), genre (Vulpes), espèce (Vulpes).

Le nom scientifique du renard roux est donc "vulpes vulpes".

Règne

Embranchement

Classe

Ordre

Famille

Genre

Espèce

Un taxon désigne un de ces différents ensembles, le plus souvent on utilise le mot taxon pour désigner les espèces, les sous espèces voire le genre.



Écureuil roux *Sciurus vulgaris* (Linnaeus, 1758)



Renard roux, *Vulpes vulpes* (Linnaeus, 1758)

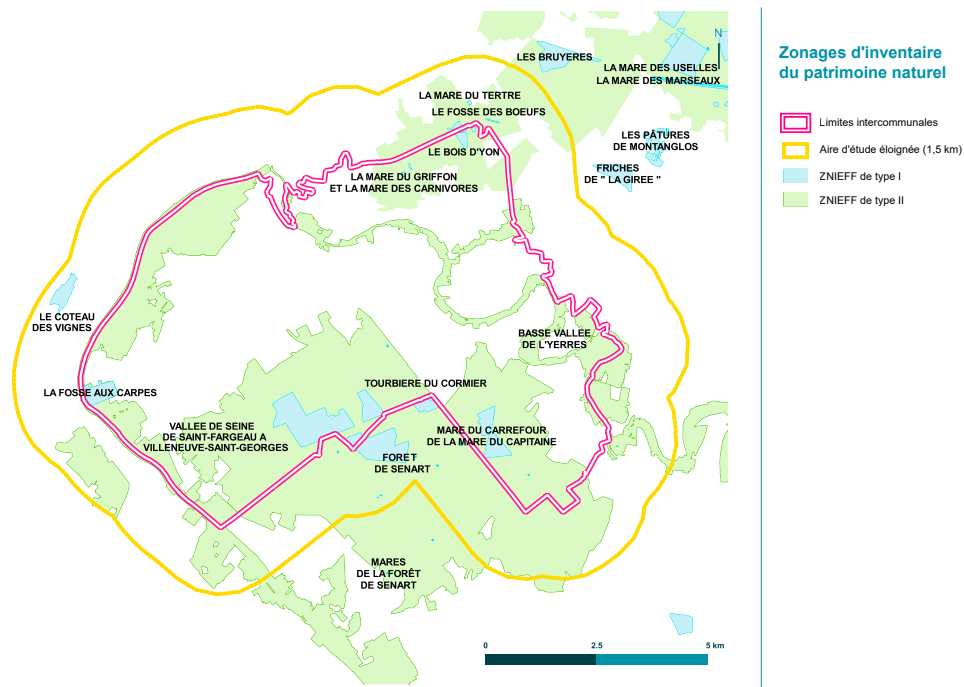
Mante religieuse *Mantis religiosa* (Linnaeus, 1758)



LE PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

Avant de s'engager dans l'élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunale, il est nécessaire de préciser certains points importants.

1) DÉFINIR L'AIRE D'ÉTUDE ET LES GRANDS ENSEMBLES NATURELS



L'aire d'étude de notre atlas couvre les neuf villes de la CAVYVS (Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres). Certains êtres vivants étant en mouvement permanent, il faut également prévoir une zone d'étude élargie (ou zone tampon). Nous avons choisi d'élargir le périmètre jusqu'à 1,5 km autour de notre territoire.

Quatre grands ensembles naturels couvrent une partie de notre territoire, chacun inventorié en ZNIEFF de type 2

- La vallée de l'Yerres
- La vallée de la Seine
- La forêt de L'Arc Bois (la forêt de Notre-Dame, la forêt de Grosbois et la forêt de la Grange)
- La forêt de Sénart

Dans ces ensembles on compte différentes zones inventoriées en ZNIEFF de Type 1 :

Pour la vallée de la Seine :

- L'Espace naturel régional de la Fosse aux Carpes
- Le Coteau des Vignes (sur le territoire d'Athis-Mons) (aire d'étude élargie)

Pour l'Arc Bois :

- La friche du grand Wirtemberg
- Le bois d'Yon
- Le bassin du grand HA HA
- La Mare du Tertre (sur le territoire de Boissy-St-Léger) (aire d'étude élargie)
- Le Fossé des Bœufs (sur le territoire de Boissy-St-Léger) (aire d'étude élargie)

Pour la forêt de Sénart :

Toutes les mares de la Forêt de Sénart sont répertoriées en ZNIEFF type 1, en particulier les zones suivantes :

- Les landes et mares du carrefour des quatre chênes
- Les landes et mares du carrefour du tremble
- La mare du carrefour de la mare du capitaine
- Les mares et Fosses du Carrefour Saint-Germain
- La Tourbière du Cormier

Cinq sites sont dans les Périmètres régionaux d'intervention foncière de la Région Île-de-France (PRIF) :

- La Fosse aux Carpes
- Le Bois Chardon à l'ouest du territoire,
- La Forêt régionale de Grosbois
- Une partie de La Tégéval/Végétale au nord-est
- Les Vallées de l'Yerres et du Réveillon à l'est.

La Tégéval/Végétale :

La Végétale est un projet paysager piloté par le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation créé en 2008, par la Région Île-de-France, Ile-de-France Nature et le Conseil départemental du Val-de-Marne, en partenariat avec les 8 villes traversées par le parcours : Créteil, Valenton, Limeil-Brévannes, Villecresnes, Yerres, Marolles-en-Brie, Mandres-les-Roses et Santeny.

La fosse aux Carpes bénéficie d'une protection supplémentaire avec un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) dont l'objectif est de préserver les milieux naturels nécessaires à l'alimentation, la reproduction, le repos ou la survie d'espèces animales ou végétales protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'Environnement.

Les Espaces Naturels Sensibles

Mise en œuvre dès 1989, la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS), portée par le Département de l'Essonne, permet la création de périmètres de protection de la biodiversité. Le Département exerce son droit de préemption pour l'acquisition de ces espaces qu'il peut déléguer aux communes, au SYAGE ou à la CAVYVS. Par ailleurs, le Département apporte un appui technique et financier grâce à la mise en place de convention de gestion de ces sites naturels et à l'attribution de subventions pour leurs acquisitions, leurs aménagements ou encore la réalisation d'études.

ENS communaux faisant l'objet d'aides départementales :

le parc de la Mairie (Boussy-Saint-Antoine) ; le parc du Moulin et l'île des Prévôts (Crosne) ; le moulin de Senlis, le Marais et la prairie de Chalandray (Montgeron) ; le bas de Champrosay (Draveil) ; le parc du Gros Buisson (Vigneux-sur-Seine) ; le château Guillaume Budé ; la propriété Panchout ; La Grande Prairie ; les Vallées et l'île Panchout (Yerres).

ENS la CAVYVS faisant l'objet d'aides départementales :

Le lac Montalbot (Vigneux-sur-Seine)

ENS départemental :

La boucle du Gord (Boussy-Saint-Antoine)

Ces espaces ont vocation à être ouverts au public, en tout ou partie, ceci dans un objectif de sensibilisation aux enjeux écologiques et de préservation de ces milieux.



Accenteur mouchet *Prunella modularis* (Linnaeus, 1758)

2) REPÉRER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les quatre grands ensembles naturels du territoire sont des sites où la biodiversité est la plus riche, on parle de **réservoirs de biodiversité**. Le territoire compte des réservoirs verts, la forêt de Sénart, l'Arc Boisé, ainsi que les espaces verts aux abords de la vallée de la Seine et de l'Yerres, mais également des réservoirs bleus, avec la Seine et l'Yerres et ses affluents.

Protéger ces réservoirs ne suffit pas, il est nécessaire que ceux-ci comptent des interconnexions permettant des échanges entre les populations d'espèces de ces différents sites, c'est ce que l'on appelle les continuités écologiques. Ces continuités permettent notamment de maintenir la diversité génétique.

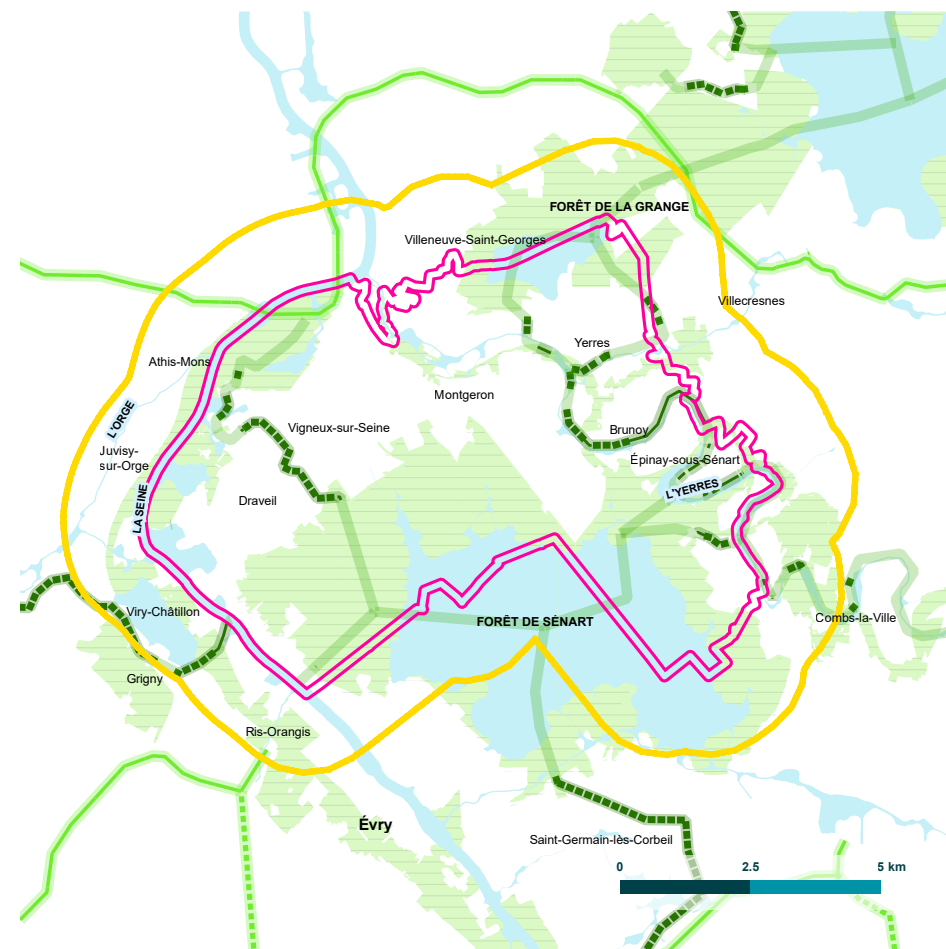
Ces liaisons entre ces réservoirs sont appelées **corridors écologiques**. Si la connexion entre la forêt de Sénart et l'Yerres est partiellement opérationnelle, notamment au niveau de Boussy-Saint-Antoine et Epinay-Sous-Sénart, la connexion entre la Seine et la forêt de Sénart se fait plus difficilement. Par ailleurs, certaines infrastructures rompent cette continuité comme la N6 et la D330 ou la voie ferrée qui traverse le territoire du nord-ouest au sud-est.

Enfin il est important de comprendre que la lecture de la continuité écologique ne doit pas se limiter au territoire. Ces réseaux appelés **trames vertes et bleues** sont également en lien avec le Lac de l'Essonne à Viry-Châtillon, Le Parc de Trousseau à Ris-Orangis, la vallée de l'Orge au niveau de Juvisy-sur-Orge et d'Athis-Mons.



Grimpereau des jardins *Certhia brachydactyla* (C.L. Brehm, 1820)

CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE D'ÎLE DE FRANCE (SRCE)



- | | | |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| Limites intercommunales | Corridors de la sous-trame herbacée | Corridors de la sous-trame arborée |
| Aire d'étude éloignée (1,5 km) | Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes | Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité |
| Réservoirs de biodiversité | Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes | Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité |
| | Corridors et continuum de la sous-trame bleue | Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité |

3) RECENSER LES INFORMATIONS EXISTANTES SUR L'AIRE D'ÉTUDE

Après avoir repéré les différents sites, il est à présent nécessaire de recenser les informations disponibles, dans les différentes bases de données. Elles sont accessibles via des sites internet qui enregistrent des observations faites sur le terrain. Il s'agit de regrouper les observations qui ont pu être faites sur le territoire en matière de faune et de flore mais aussi d'habitats naturels, par différentes personnes.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Différentes bases de données peuvent regrouper des informations sur notre territoire. Nous avons utilisé quatre sources différentes pour l'étude, la base de données openObs de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), la base de données Géonatlfd de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB), des données de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) et des données du bureau d'étude Biotope Ile-de-France.

Au total, 74 060 observations d'animaux, de plantes et de champignons ont été utilisées dans l'étude de notre territoire.

4) L'ANALYSE DE L'ENSEMBLE DE CES DONNÉES BROSSÉ UN PORTRAIT DE LA BIODIVERSITÉ

Les zones patrimoniales, les trames vertes et bleues et les données d'inventaires disponibles, brossent un premier état des connaissances de la biodiversité présente sur notre territoire, c'est ce que nous avons appelé le "portrait de la biodiversité".

En premier lieu, avant d'analyser ces données d'inventaire, il est souhaitable de définir quelques notions :

Une espèce est dite **commune** lorsqu'elle est représentée par des individus couramment observables et dont la population est équitablement répartie sur un territoire donné. Cette notion s'oppose à la notion d'espèce rare.WF

Une **espèce exotique envahissante (EEE)** est une espèce introduite par l'homme, volontairement ou involontairement, sur un territoire, qui se développe rapidement au détriment des espèces locales. Elles peuvent avoir des impacts négatifs sur l'équilibre des écosystèmes, la santé ou l'économie.

Une espèce est **protégée** lorsqu'elle fait l'objet de mesures de conservation, elle ne peut-être chassée, pêchée, cueillie, détruite ou même transportée. Elle ne peut être achetée ou vendue, quelle que soit son stade de développement (état larvaire, adulte, oeuf, ect).

Une espèce est qualifiée de **patrimoniale** lorsqu'il s'agit d'une espèce protégée, rare, menacée ou ayant un intérêt scientifique ou symbolique. Il s'agit d'un classement subjectif non fondé écologiquement surtout lorsqu'il s'agit de lui donner une valeur symbolique, comme pour la truffe du Périgord par exemple.

Un premier regroupement des données de notre portrait de la biodiversité, nous permet de comparer les connaissances sur la région Île-de-France, le département de l'Essonne et le territoire de la CAVYVS.

Trois ensembles se dégagent. Les taxons pour lesquels nous avons une bonne connaissance, comme les espèces liées à la flore du territoire, les poissons ou les amphibiens. Les taxons où les connaissances sont à améliorer notamment pour les oiseaux, les reptiles, les mammifères terrestres et les chiroptères.

Et enfin les taxons pour lesquels nous manquons d'information, comme les champignons, les mollusques, les crustacés, les insectes ou les arachnides.

Nous avons identifié 247 espèces protégées sur le territoire, c'est un point important de cette étude qu'il faudra approfondir, afin de ne pas ignorer des enjeux de protection importants.

Le tableau ci-dessous compare les données relevées sur le territoire et les données disponibles pour le département de l'Essonne et la région Ile-de-France. Dans le travail d'Atlas de la biodiversité intercommunale à venir, il sera nécessaire d'affiner les données de ce tableau, afin d'avoir une meilleure compréhension de la biodiversité du territoire par rapport au contexte départemental et régional.

	Nombre d'espèces				
	Ile-de-France Espèces	Essonne Espèces	CAVYVS		
			Taxons totaux	Taxons protégés	Taxons patrimoniaux
Flore	1 426	1 426	1 426	59	180
Champignons	1 500	719	115	0	-
Mollusques	86	86	49	0	1
Crustacés	119	37	13	0	2
Arachnides	672	411	68	0	-
Insectes	8750	4 805	955	Odonates : 6 Rhopalocères : 5 Orthoptères : 4 Autres groupes : 5	Odonates : 15 Rhopalocères : 7 Orthoptères : 4 Autres groupes : -
Poissons	41	41	35	4	2
Amphibiens	19	19	19	18	8
Reptiles	17	12	12	9	5
Oiseaux	355	316	218	140	94
Mammifères terrestres	43	43	34	5	10
Chiroptères	20	18	12	12	6

¹Chiroptère désigne l'ordre des chauves-souris

³Rhopalocères désigne les papillons de jour

²Odonate désigne l'ordre des libellules et des demoiselles

⁴Orthoptères désigne l'ordre des sauterelles, criquets, grillons...

En observant ces données plus en détails nous pouvons relever quelques points saillants.

Les espèces les plus observées sur notre territoire sont la Mésange bleue, la Mésange charbonnière, le Merle noir, l'Écureuil roux, le Renard roux et le Tamia de Sibérie.

En 2019, une observation de Raton laveur a été rapportée à Brunoy. 4 observations de Bihoreau gris ont été également rapportées, sur Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Draveil et Montgeron

Epeire frelon *Argiope bruennichi* (Scopoli, 1772)



L'Accenteur mouchet, une espèce protégée et patrimoniale, ainsi que le Faucon crécerelle, également espèce protégée, ont pu être observés sur les neuf communes de l'agglomération.

La Bernache du Canada et le frelon à pattes jaunes, dit frelon asiatique, sont des espèces exotiques envahissantes observées sur les neuf communes de l'agglomération.

Les Espèces Exotiques Envahissantes les plus observées sur notre territoire sont la Perruche à collier, le Laurier-palme et le Lilas commun.



Tamias de Sibérie *Tamias sibiricus* (Laxmann, 1769)



Perruche à collier *Psittacula krameri* (Scopoli, 1769)

La dernière observation du loup gris sur le territoire date de mai 1798

Tircis *Pararge aegeria* (Linnaeus, 1768)



Le tableau ci-dessous liste les principales espèces protégées, observées sur le territoire depuis 2020, qui sont menacées de disparition en Ile-de-France et/ou en France. Nous n'avons pas retenu les espèces dites quasi menacées qui sont également nombreuses.

GROUPE	STATUT	ESPECE	INFO	LIEU D'OBSERVATION	
LISTE ROUGE REGIONALE (Ile de France)					
Amphibiens	VU	Triton ponctué		Épinay-sous-Sénart	
Chiroptères	EN	Murin de Daubenton		Brunoy; Draveil	
	VU	Sérotine commune		Brunoy	
Flore	VU	Bruyère à balais		Draveil	
	VU	Grande cuscute, Cuscute d'Europe		Draveil	
	CR	Hysope, Herbe sacrée		Draveil	
	VU	Léersie faux Riz		Draveil	
	VU	Oeillet couché		Crosne	
	EN	Orobanche pourprée		Montgeron	
	CR	Prêle d'hiver, Jonc hollandais		Vigneux-sur-Seine	
	VU	Renoncule à petites fleurs		Épinay-sous-Sénart	
	Oiseaux	EN	Alouette lulu		Brunoy; Montgeron
		EN	Autour des palombes		Brunoy
CR		Balbusard pêcheur		Brunoy	
VU		Bihoreau gris		Montgeron	
EN		Blongios nain		Montgeron	
VU		Bondrée apivore		Brunoy; Draveil; Épinay-sous-Sénart; Montgeron; Quincy-sous-Sénart; Vigneux-sur-Seine	
VU		Bouvreuil pivoine		Draveil; Brunoy; Montgeron	
EN		Bruant des roseaux		Montgeron; Vigneux-sur-Seine	
RE		Bruant ortolan		Draveil; Montgeron	
CR		Busard des roseaux		Brunoy; Montgeron	
VU		Effraie des clochers	en migration	Montgeron	
VU		Fauvette des jardins		Boussy-Saint-Antoine; Brunoy; Draveil; Montgeron; Épinay-sous-Sénart;	
EN		Gobemouche noir		Brunoy; Crosne; Draveil; Montgeron	

Oiseaux	VU	Goéland brun		Brunoy; Draveil; Montgeron; Vigneux-sur-Seine
	CR	Goéland cendré		Draveil
	VU	Hirondelle de rivage	En période de nidification, migrateur	Draveil; Vigneux-sur-Seine
	VU	Hirondelle rustique	En période de nidification, migrateur	Boussy-Saint-Antoine; Brunoy; Draveil; Montgeron; Quincy-sous-Sénart; Vigneux-sur-Seine; Yerres
	VU	Linotte mélodieuse		Brunoy; Draveil; Montgeron
	VU	Moineau domestique		Boussy-Saint-Antoine; Brunoy; Crosne; Draveil; Épinay-sous-Sénart; Montgeron; Quincy-sous-Sénart; Vigneux-sur-Seine; Yerres
	EN	Moineau friquet		Montgeron; Yerres
	VU	Oedicnème criard		Brunoy; Draveil; Montgeron
	VU	Petit Gravelot		Montgeron
	EN	Phragmite des joncs		Montgeron
	VU	Pic épeichette		Boussy-Saint-Antoine; Brunoy; Crosne; Draveil; Épinay-sous-Sénart; Montgeron; Vigneux-sur-Seine; Yerres
	EN	Pipit farlouse		Brunoy; Montgeron; Vigneux-sur-Seine
	EN	Pouillot fitis		Brunoy; Crosne; Draveil; Montgeron; Yerres
	VU	Pouillot siffleur		Draveil; Montgeron
	EN	Serin cini		Brunoy; Montgeron
	VU	Sterne pierregarin		Brunoy; Draveil; Épinay-sous-Sénart; Montgeron; Vigneux-sur-Seine; Yerres
	VU	Tadorne de Belon	De passage en hivernage	Vigneux-sur-Seine
	VU	Tarier pâtre		Montgeron
	CR	Torcol fourmilier	En migration ?	Montgeron
	VU	Verdier d'Europe		Boussy-Saint-Antoine; Brunoy; Crosne; Épinay-sous-Sénart; Draveil; Montgeron; Vigneux-sur-Seine; Yerres
Reptiles	EN	Vipère péliade		Draveil; Montgeron
LISTE ROUGE NATIONALE				
Oiseaux	VU	Milan royal	De passage en janvier 2021	Brunoy; Montgeron
	EN	Grue cendrée	En migration, de passage	Brunoy; Crosne; Draveil;

(CR) Espèce en danger critique : une espèce en danger critique d'extinction est un statut de conservation qui désigne toute espèce en péril exposée à une disparition ou à une extinction imminente. C'est le dernier niveau de risque avant l'extinction de l'espèce à l'état sauvage.

(EN) Espèce en danger : une espèce en danger d'extinction est un statut de conservation qui désigne toute espèce risquant de disparaître à court ou moyen terme.

(VU) Espèce vulnérable : une espèce vulnérable (ou préoccupante) est un statut de conservation qui désigne toute espèce en péril car ses caractéristiques biologiques la rendent particulièrement sensible aux menaces liées aux activités humaines ou à certains phénomènes naturels.

(RE) Espèce disparue en IDF : l'observation d'un individu n'est pas suffisante pour considérer l'espèce à nouveau présente, à long terme, sur un territoire donné. Des observations complémentaires doivent confirmer la présence de l'espèce.



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

ET APRÈS ?

Cette première étude de la biodiversité intercommunale constitue un premier inventaire, celui des connaissances et permettra la mise en place d'un **atlas de la biodiversité** intercommunale reposant sur :

Des inventaires de terrain

La Direction Adjointe de l'Environnement, soutenue par le bureau d'étude Biotope, va parcourir le territoire pour recenser les espèces et les sites à enjeux du territoire dans le but de compléter notre portrait de la biodiversité. Dès l'été 2024 les jeunes et les moins jeunes seront invités à participer à certains de ces inventaires. Ces journées d'inventaires participatifs seront inscrites dans le programme de la maison de l'environnement.

Des actions de sensibilisation

La Direction Adjointe de l'Environnement et la Maison de l'Environnement iront à la rencontre du public et proposeront de nombreuses animations, pour les sensibiliser et mobiliser en faveur de la préservation de la biodiversité.

Des formations

Des formations seront proposées, dès 2024, aux élus et aux agents des collectivités du territoire, pour partager une analyse fine des enjeux locaux de la biodiversité, afin de développer une vision stratégique du territoire pour favoriser une dynamique en faveur d'actions préservant ce « bien commun ».

Un plan d'actions

A l'horizon 2026, un plan d'actions sera voté afin de préserver et valoriser la biodiversité du territoire et enrayer la disparition progressive des milieux et des espèces. Des mesures de conservation seront alors proposées.

Ces actions sont en partie financées par l'Office Français de la Biodiversité et la Région Ile-de-France.



Pour toute information : biodiversité@vyvs.fr



Renard roux *Vulpes vulpes vulpes* (Linnaeus, 1758)



Atlas de la
Biodiversité
Intercommunale

